

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DVD 90** Subvention (montant de 50 000 €) et convention d'investissement avec l'association Toqué Frères pour le projet « Ouvrons les Portes de Paris » et l'embellissement de la Porte Pouchet (17<sup>e</sup>).

**M. David BELLIARD, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la Stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Toqué Frères pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour son projet « Ouvrons les Portes de Paris » valorisant la porte Pouchet (17<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLARD au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

**Délibère**

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Toqué Frères (n° SIMPA 194047 n° dossier 2021-11329) une convention lui attribuant une subvention d'équipement de 50 000 euros pour son projet « Ouvrons les Portes de Paris » valorisant la porte Pouchet (17<sup>e</sup> arrondissement). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**